



MANU
ROBLES-ARANGIZ
INSTITUTUA

www.mrafundazioa.org

gai

28

MONOGRAFIKOAK

NON AU CPE:
UN AN DfJË!

DUELA
URTE BAT:
NEO-LIBERALISMOAREN
KONTRAKO
GARAIPEN BAT

2007

FfVRIER / OTSAILA

0. SARRERA / INTRODUCTION

Mouvement anti-CPE, déjà un an!	3
CPEaren aurkako mugimenduak urte bat jadanik !	4
<i>Txetx Etcheverry</i>	

1. ELKARRIZKETA / INTERVIEW

Ils ont participé au mouvement anti-CPE: Témoignage de 6 étudiant(e)s <i>Xabier Harlouchet, Gabriel Zeberio</i>	6
Images d'une lutte	13

2. LE CPE DANS LA PRESSE

Les conditions d'emploi des jeunes se sont dégradées en ving ans <i>Le Monde</i>	14
Précarité pour tous, la norme du futur <i>Florence Lefresne</i>	15
Finean ikasle frantsesek arrazoi ote zuten? <i>David R. Howell, John Schmitt</i>	20
Révoltes contre l'emploi au rabais <i>Frédéric Lebaron, Gérard Mauger</i>	23

2. IRAKURGAIK / POUR EN SAVOIR PLUS...

26

gai

2007
FÉVRIER / OTSAILA
N° 28

M O N O G R A F I K O A K



Introduction

On peut gagner contre le néolibéralisme Mouvement **anti-CPE**, déjà **un an!**

TXETX ETCHEVERRY

Précarité contre progrès

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » déclarait la présidente du Medef Laurence Parisot, grande pourfendeuse en chef de ces archaïsmes que constitueraient nos droits et nos acquis sociaux, durement conquis par la lutte de nos grands et arrières grands-parents.

Pourtant, s'il y a bien eu une constante depuis ces dix derniers milliers d'années, c'est cette volonté permanente de l'homme d'échapper à la précarité de son existence : l'agriculture vint pour dépasser les incertitudes de la cueillette, l'élevage pour éviter celles de la chasse, il conçut l'habitat en dur pour ne plus souffrir de la précarité du temps, les lois et les élections sont là pour combattre l'arbitraire, la sécurité sociale, les caisses mutuelles et les assurances pour répondre aux aléas de la vie comme la maladie et l'accident etc.

L'escroquerie intellectuelle des néo-libéraux

La première guerre que mènent les néo-libéraux est



celle de la pensée, qu'ils voudraient unique. Dans cette guerre permanente, ils manient à merveille la rhétorique pour présenter comme conservateurs et vieillots les combats pour la solidarité et la justice, jusqu'alors considérés comme synonymes de progrès. Et ils ont l'art de nous vendre comme moderne et porteur de progrès ce qui ne serait en fait qu'un retour au capitalisme pur et dur du 19ème siècle, avant qu'il ne soit « aménagé » par les luttes et les organisations ouvrières du monde entier.

Et c'est ainsi que la précarisation du travail, sa flexibilisation à tout crin nous sont présentées

comme des valeurs positives, modernes : il faut « libérer » le travail.

En fait, il s'agit d'optimiser encore plus les profits amassés au détriment de la part salariale, de plus en plus petite dans le partage du gâteau global.

Il s'agit de rendre beaucoup plus difficile le fait même de revendiquer, de s'opposer à telles conditions de travail insupportables ou indignes grâce à la peur de cette possibilité permanente d'être licenciés ou de ne pas être réembauchés pour les Contrats à durée déterminée, les intérimaires et tous les autres statuts précaires. Il s'agit de différencier encore plus les salariés entre eux, enfin de rendre chaque fois plus compliquées leur organisation et leur défense collective, bref il s'agit de diviser pour (continuer à) régner.

La loi qui comprenait l'article créant le CPE ne s'appelait pas « Loi pour un contrat jetable » ou « Loi pour exploiter encore plus les moins de 26 ans » ou « Loi pour détricoter le code du travail » mais « Loi sur l'égalité des chances » et avait le culot de se présenter comme la





réponse aux problèmes qui avaient été à l'origine de l'émeute des banlieues de novembre 2005 (auxquelles nous avons consacré notre *Gai Monografikoak* N° 25). Il faut toujours se méfier de la présentation qu'on nous fait de telle ou telle nouvelle mesure, de ses objectifs officiels. Nous ne devons avoir confiance qu'en notre propre lecture et analyse du texte, qu'en notre propre réflexion collective sur ce qu'il peut produire, avoir comme effets réels sur nos vies et dans la société.

Nous pouvons gagner !

Les jeunes, étudiants et lycéens, ne s'y sont pas trompés. Après ce travail de décryptage du contenu réel de cette loi, notamment réalisé par leurs organisations syndicales, ils se sont mobilisés en masse. Ils l'ont fait avec des formes spécifiques d'organisation,

de communication et d'action qui ont prouvé leur efficacité pendant ce mouvement, qui était loin d'être gagné d'avance. Ils ont également su mettre en pratique une unité de lutte gagnante avec les organisations de salariés.

Leur victoire n'aura pas été que celle du retrait du CPE. Ils ont par là-même porté un coup d'arrêt au projet du gouvernement de réformer de fond en comble les 3851 articles du Code du Travail, par ordonnances, dès mai 2006. Sacrée victoire, même si elle reste provisoire et qu'il nous faudra rester vigilants, particulièrement après la prochaine présidentielle.

Ce fut un des principaux enseignements du mouvement anti-CPE : la libéralisation, la précarisation ne sont pas des fatalités, ne constituent pas une loi naturelle, une évolution inévitable. Elles ne sont somme toute qu'une banale affaire de rapport de force.

Sarrera

Neo-liberalismoaren aurka irabazten ahal dugu

CPEaren aurkako mugimenduak urte bat jadanik!

TXETX ETCHEVERRY

Prekaritatea aurrerapenaren kontra

"Bizia, osasuna, amodioa prekariorioak dira, zergatik lana lege horretatik at daiteke ?" zion Laurence parisot Medefeko lehendakariak. Emazte honek, gure aitamatxi eta aitzinekoen borroka-
ren bidez hain gogorki lortuak izan diren gure eskubide eta lortu-
pen sozialek osa dezaketen arkais-
mo horiek desagerrarazi nahi ditu.

Alta, azken hamar mila urte hauetan, gizakiak eraman duen etengabeko borroka izan da bere biziaren prekaritatetik ateratzea : laborantza hasi da bilketaren ziurgabetasunak gainditzeko, hazkuntza, ihiziarenak saihesteko, etxebizitza gotorra asmatu zuen denboraren prekaritatea ez gehiago jasateko, lege eta hauteskundeak hor daude arbitrarioaren borrokatzeko, segurantza soziala,

kutxa mutualak, eritasuna, istripuak etab. osatzen dituzten biziaren ezbeharrei erantzuteko.

Neo-liberalen iruzur intelektuala

Neo-liberalek eramaten duten lehen gerla, pentsamenduarena da, pentsamendu bakarra nahi luketelako. Gerla iraunkor honetan, erretorika molde ezin hobean erabiltzen dute, ordu arte aurrerapenaren sinonimo gisan hartuak

ziren justizia eta elkartasunaren aldeko borrokak, zaharrak eta kontserbadoreak bezala aurkezteko. Eta biziki onak dira sinestazteko oso modernoa eta aitzinatua dela, funtsean 19. mendeko liberalismo gogor hutsera itzultzera baizik ez daitekeena. Liberalismo hau, mundu osoko langile borroka eta erakunde bitartez "egokitua" izan baino lehen.

Eta horrela zaizkigu lanaren prekarizazioa, flexibilizazio etengabea balore positibo, moderno gisan aurkeztuak : lana "askatu" behar da.

Funtsean, horrekin nahi dituzte uztatutako irabaziak oraindik gehiago emendatu soldata-partearen txarrerako, bixkotx orokorraren partekatzean gero eta ttipiagoa delarik.

Haien helburua da aldarrikapena bera gero eta zailagoa bilakaraztea, zailago ere lan baldintza jasan ezinak edo ezduinen aurka ekitea, kontratu mugatuak, bitarteko langileak eta beste estatutu prekariopean daudenei kanporatuak edo kontratuak erreberrituko ez diezaieketela etengabe erabiliz. Langileen arteko ezberdintasunak behar dira oraindik gehiago azpimarratu, haien antolakuntza eta defentsa kolektiboa gero eta zailagoa bilaka dadin, hots, behar da zatikatu manatzeko (edo hala segitzeko).

CPEari sortzeko artikulua biltzen zuen legea ez zen "aldera daitekeen kontratu baterako legea" edo "26 urtekoak oraindik gehiago esplotatzeko legea" edo "lan kodigoaren desegituratzeko legea" baina "aukera berdintasunaren aldeko legea" eta 2005eko azaroran banlieues-etan gertatu matxinada piztu zuten arazoei ekarritako erantzuna gisa aurkeztera ausartu dira (gure . Gai Monografikoa honi eskaini genion). Behar dugu mesfidatu eskaintzen zaigun neurri bat ala bestea eta hauen helburu ofizialen aurkezpenaz. Gertatuko denaz, gure biziengan eta gizartearengan testuak izan ditzakeen efektuetaz egiten dugun gure irakurketa eta azterketa propioaz, gure gogoeta kolektibo propioaz baizik ez dugu fidatu behar.



Irabazten ahal dugu !

Gazteak, ikasleak eta lizeotarrek ongi ulertu dute. Haien erakunde sindikalek batez ere burututako lege honen benetako edukiaren deskriptatze lanaren ondotik, mobilizazio itzelak antolatu dituzte. Mugimendu hau garatu denean, honen arrakasta ez zelarik aitzinetik segurtatua, eraginkortasuna frogatu duten antolakuntza, komunikazio eta ekintza mota bereziekin egin dute. Lortu dute ere langile erakundeekin batzea, irabaztera eramantuzten borroka baten eramateko.

Haien garaipena ez da bakarrik izan CPEaren kenaraztea. Horrela, lortu dute gobernuak, 2006ko maiatzetik goiti, ordenamenduen bidez, Lan Kodigoaren 3851 artikulua errotik aldatzeko zuen asmoa geldiaraztea. Kristoren garaipena, behin-behinekoa bada eta zain egon behar badugu ere, bereziki heldu diren presidentzialen ondotik.

Hau izan da CPEaren aurkako mugimenduaren ikasgai nagusietako bat : liberalizazioa, prekarizazioa ez dira ezinbestekoak, ez dute lege natural bat, bilakera saihestezina osatzen. Indar harreman arazo arrunt bat besterik ez dira funtsean.

1. Interview sur la lutte contre le Co



Ils ont **participé** au mouvement anti-CPE: **Témoignage** de 6 étudiant(e)s



Jeudi 14 septembre 06

✓ **Elena OSPITAL** (21 ans) de Saint-Jean-de-Luz – Etudiante en Arts Plastiques à l'Université Paris I – Porte Parole de la Coordination Nationale Etudiante durant 1 Semaine.



Samedi 23 septembre 06

✓ **Mathilde BIENVENUE** (20 ans) de Biarritz – Etudiante en BTS Hôtellerie au Lycée Hôtelier de Biarritz – Représentante des étudiants et lycéens du Lycée Hôtelier.



✓ **Elorri MANTEROLA** (22 ans) d'Urrugne – Etudiante en Master de Lettres à la Sorbonne à Paris – Membre du Comité de Mobilisation de la Sorbonne.



✓ **Eneko GORRI** (23 ans) d'Anglet – Etudiant en Maîtrise de Sociologie à Bordeaux II.



✓ **Jenofa BERHOCOIRIGOÏN** (21 ans) de Gamarthe – Etudiante en AES (Administration Economique et Sociale) à Rennes durant le mouvement, actuellement étudiante en histoire – Participation au mouvement sur Rennes.



Jeudi 30 novembre 06
✓ **Lola Garcia** (21 ans) de Bayonne – Etudiante en Master d'Histoire à Bordeaux – Membre du comité de mobilisation de Bordeaux III. Actuellement étudiante à l'université de Provence Aix-Marseille aussi dotée d'une Coordination étudiante (équivalent du Comité de mobilisation) depuis le printemps dernier.

Contrat Première Embauche (CPE)

-Qu'est-ce qui explique une si grande mobilisation contre le CPE ?

Jenofa : Tout jeune de moins de 26 ans allait connaître grâce au CPE une période de 2 ans sans droit, avec le risque d'être licencié sans motif. Il est clair que c'était un pas de plus dans le libéralisme où le marché se charge de tout organiser.

Elorri : L'adoption de la Loi sur l'égalité des chances, dont un article était le CPE, a été une remise en cause de la Législation sur le travail (baisse de l'âge limite pour le travail de nuit, etc.).

Elena : Certes, le CNE (voté à la veille de vacances) existait pour les entreprises de moins de 20 salariés, mais le fait que le CPE soit pour les moins de 26 ans a été un signe clair que les jeunes étaient considérés comme des marchandises. En guise de solution à nos difficultés à entrer dans le monde du travail on nous officialisait la précarité : pendant 2 ans on ne savait plus où on allait...

L'adoption du 49.3 (tuant le débat démocratique) a permis une accélération de la contestation sociale : les syndicats et d'autres victimes de la précarité se sont rajoutés au mouvement des étudiants.

Eneko : Le CPE a été une mesure de déréglementation du marché du travail touchant principalement la jeunesse... Parmi les raisons du succès de la mobilisation anti-CPE on peut noter que 1 élève sur 5 sort de l'université sans diplôme et l'importance qu'ont eu le calendrier de mise en application du CPE, la conjoncture du gouvernement, les lois sur la retraite, la crise des banlieues de novembre 2005 et les relations qu'ont su tisser les syndicats auprès de la jeunesse dès le début du mouvement. La réforme universitaire avait été contestée par les étudiants en solitaire et les retraites par les syndicats des travailleurs en solitaire. Pour le CPE, dès le début la solidarité des travailleurs et des étudiants a été mise en pratique... et a porté ses fruits.

Mathilde : La loi sur l'égalité des chances était une attaque en règle du monde des travailleurs et des jeunes salariés : sachant que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans elle instaurait l'apprentissage dès 14 ans et diminuait l'âge minimum pour le travail de nuit... Sous prétexte du chômage des jeunes (et en utilisant pour cela des données contestées) le gouvernement souhaitait mettre en place un contrat bidon...le CPE. Tandis que le CNE ne concernait que

les entreprises de moins de 20 salariés et avait été passé pendant les vacances scolaires (sous silence...), le CPE, lui, visait tous les jeunes de moins de 26 ans et était utilisable par toutes les entreprises. Comme il a été voté en pleine année scolaire, la réaction des étudiants a été plus forte. Soulignons que le CNE était aussi combattu par le mouvement... même si les médias n'ont parlé que du CPE.

- Comment a démarré la mobilisation anti-CPE puis de quelle façon s'est elle organisée ?

Jenofa : Dans un premier temps on est passé d'amphi en amphi, en interrompant le cours durant deux trois minutes, juste pour expliquer rapidement la loi sur l'égalité des chances. C'est un bon moyen d'informer car tous les étudiants reçoivent le message. Puis, il y a eu des AG d'information, d'étude du projet de loi, d'explication, etc. Bref, une période d'information. Ce n'est que par la suite, environ 15 jours plus tard, que les premiers avis de grève ont été lancés sur Rennes.

Elena : Il y a eu une analyse du projet de loi pour savoir ce qu'il y avait derrière la formule « Via le CPE, les jeunes trouveront du travail plus facilement. ». Certains professeurs (d'économie entre autres) se sont aussi mobilisés pour aider à mieux comprendre les enjeux. La flexibilisation présentée comme une solution contre le chômage a été remise en cause et démythifiée.

Elorri : De nombreuses initiatives d'animation (culturelles et artistiques) de la fac, d'argumentation, etc. ont été prises même lors du blocage de la Sorbonne. Cependant elles ont été souvent occultées par le discours de ceux qui souhaitaient les présenter comme du vandalisme ou le résultat de « glandeurs » en action... La Direction de la Sorbonne et le Ministre de l'Education n'ont pas été les derniers dans ce rôle...

Depuis 2002 le gouvernement en place a systématiquement connu des revers électoraux (régionales, européennes, referendum, etc.) en plus d'autres réformes ont aussi été très contestées (réforme LMD - « Licence-Maîtrise-Doctorat » pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur - et celle des retraites). Sans parler de la crise des banlieues. Le CPE a été un élément de plus sur cette liste.





En plus de cet historique, au moment du CPE des revendications concrètes étaient déjà en cours dans le monde universitaire : plus de postes pour le CAPES, demandes d'aides pour la recherche et les revendications des STAPS, etc.

Elena - Paris I : Le rôle de la grève du personnel réclamant plus de moyens pour l'université a été une source d'inspiration. Au moment du CPE, nous avons organisé des réunions d'information, nous avons été suivre des AG dans d'autres universités. En même temps nous avons distribué des tracts dans l'université. Grâce à cela de plus en plus d'élèves ont pris part aux réunions et AG et par la suite aux manifestations. C'est par la suite que les décisions d'occupation de la faculté ont été prises. La faculté était ouverte (donc non bloquée) mais il n'y avait pas de cours. L'échange d'expériences entre les facultés a été très important.

Elorri - Sorbonne : La Sorbonne étant une université fractionnée, peu de gens pensaient qu'il y aurait une mobilisation et que le mouvement prendrait. En fait, un petit groupe a réussi à passer une nuit dans les locaux de la Sorbonne et a dès le lendemain convoqué une AG pour voter le blocage. Le 9 mars la Sorbonne a été occupée puis évacuée le 11 mars et enfin fermée. Les étudiants ont dû s'organiser dans d'autres endroits car le Quartier Latin a été bloqué. Pour faire face au blocage du quartier, des chaînes téléphoniques, les messageries électroniques instantanées, les blogs, les mails, etc. ont été très utilisés.

Durant les événements, la Présidence de la Sorbonne a fait courir des bruits qui ne correspondaient pas à la réalité : les fameux livres brûlés n'étaient que des tracts de l'UNI (syndicat de droite), les bâtiments historiques saccagés n'étaient que des préfabriqués déjà en ruine et du mobilier moderne, les livres « disparus » ont été ramenés, etc.

Jenofa - Rennes : De la première AG (du 7 février) à 700 élèves les AG sont rapidement passées à 2 à 3 000 participants, puis à 4000! Un village auto-géré nommé « Pré-carité » a été mis en place en face du Parlement de Rennes (le Tribunal actuel). La crise du CPE a dès le début donné une autre vie dans les facultés qui sont rapidement devenues des lieux d'une autre formation...

Mathilde : Quand les médias ont fait connaître le mouvement anti-CPE, Bayonne n'avait pas de structure syndicale étudiante au niveau de l'université et des lycées. Cela peut s'expliquer par le fait que la Fac de Bayonne est surtout une fac de Droit et n'a pas de Sciences Humaines. Il y a eu dès le début une tentative d'organisation syndicale via Ikasle Abertzaleak, mais le mouvement n'a pas pris. C'est plus les lycéens qui ont organisé le mouvement. Dans les faits, avant que le mouvement prenne sur Bayonne il s'est passé un mois où les Lycées ont appris à organiser des AG pour élire des représentants afin de négocier avec les proviseurs la mise à disposition des salles et pour les envoyer aux réunions inter-syndicales. Cela a été un apprentissage de la contestation.

Eneko : Un gros travail d'explication a été mené dans les assemblées initiales en février. La première AG a voté pour la manifestation... et dès la 2e AG, le blocage de l'université a été décidé. Les syndicats des salariés étaient présents mais restaient en retrait et offraient leur appui logistique ou d'encadrement. Parmi les syndicats étudiants les délégués UNEF et SUD ont animé les AG. On peut noter le rôle du FSE et surtout celui des Associations Etudiantes (non politisées) qui ont surtout permis de faire prendre des mesures consensuelles (bloquer les cours sans fermer la Bibliothèque Universitaire et l'Administration (affaires scolaires, etc.), etc.). Enfin les représentants de la Coordination Nationale (venant de Toulouse ou de Rennes) ont eu une participation active pour animer les AG. Pendant 3 semaines les blocages ont été majoritairement votés... par la suite ce sont les manifestations qui étaient votées... sans blocage. Le clivage principal était plus entre révoltés et conventionnels plus qu'entre syndiqués et non syndiqués.

Mathilde : Les syndicats de travailleurs faisaient leur manifestation du samedi matin. Des lycéens et étudiants ont participé à l'une d'elles et ont décidé de s'organiser. La première étape a consisté à organiser et faire organiser des AG dans les lycées du BAB afin de faire élire les représentants pour chacun d'eux. Cela a permis d'avoir des rencontres avec les représentants des syndicats de travailleurs et de faire un travail sur l'ensemble des

« Aukera
Berdintasunerako
Legea - CPEa lege
honen atal bat zelarik -
benetako eraso zen
lan-munduaren eta
langile gazteen aurka »

lycées : le même prospectus était diffusé sur le BAB pour les appels à la grève ou à la manifestation. Ainsi, grâce à un travail très pédagogique, de plus en plus de lycéens participaient dans les manifestations.

La collaboration entre lycéens et syndicats s'est très bien passée, les étudiants ayant plus de réticences et de crainte de perdre leur indépendance en collaborant avec les syndicats.

- Quel a été le rôle des syndicats de travailleurs et celui des syndicats étudiants ?

Elena : Au niveau national, l'entrée en jeu de la CGT et de la CFDT avec la réalisation de manifestations géantes a vraiment donné de l'écho au mouvement.

Les syndicats étudiants ont permis d'aider l'organisation des assemblées d'information dès le début du mouvement. Ils ont impulsé la mobilisation initiale dans les grandes facultés. De plus seul les syndicats étudiants ont réussi à avoir la légitimité que cherchait la Coordination face aux syndicats des salariés.

Reconnaissons quand même que SUD-Solidaires a aidé financièrement la Coordination et la FSU a aussi reconnu la légitimité de la Coordination. Cependant, les autres syndicats de salariés n'ont reconnu comme interlocuteurs valables que Bruno Julliard (UNEF) et Julie Coudry (Confédération Etudiante proche de la CFDT).

Dans les faits, l'UNEF ne représentait que 20% des Coordinations Nationales, le reste étant composé par des non-syndiqués.



Le mouvement anti-CPE a été une sorte de mélange de toutes les contestations et espérances. L'organisation de la Coordination Nationale Etudiante (CNE) durant les WE était un grand défi. La CNE se réunissait au niveau régional les mercredi et national tous les WE dans une ville différente. Elle a débuté en réunissant 3 à 7 représentants de 20 facultés et les dernières réunions avaient plus de 80 facultés représentées.

Les Coordinations officialisaient recommandaient des orientations : blocages de fac, de gares, etc. Les facs bloquées avaient 7 représentants, ceux qui étaient occupées en avaient 5 et les facs en mouvement en avaient 3.

Les déplacements des étudiants pour les WE de la Coordination étaient financés sur les fonds des participants et par les collectes dans les AG.

Lors des AG, tous les courants étaient présents, des plus radicaux aux plus modérés. D'une façon générale l'UNEF a eu un rôle modéré de peur que ça parte dans tous les sens.

Jenofa : Il est sûr que les syndicats ont joué un rôle important dans ce mouvement. Moi je ne suis

pas syndiquée donc, je ne sais pas au juste comment les syndicats se sont organisés. Mais, la loi sur l'égalité des chances touchant directement les jeunes, il est évident que les syndicats étudiants se sont mis dès le premier jour au travail. Mais, à côté des syndicats le mouvement a été mené par beaucoup de non-syndiqués. Ça a vraiment été une lutte menée par des syndiqués et non-syndiqués travaillant ensemble. Le mouvement social (alter-mondialiste, etc.) et les syndicats ont souvent montré leur solidarité et aidé à l'information et à la prise de conscience de nombreux non syndiqués.

Puis, quand les syndicats des travailleurs se sont mis à soutenir le mouvement et à appeler aux manifestations nationales et à la grève il est évident que ça a amplifié le mouvement. A Rennes, entre les manifs du jeudi (jour de manif fixé par les étudiants) et ceux du mardi (généralement décidé par tous les syndicats) le nombre de manifestants passait du simple au triple !

Des liens de plus en plus nombreux ont été établis avec les représentants des salariés. Ainsi des fins de manifestations se





déroulaient devant des entreprises qui avaient récemment licencié, l'on était en relation avec des salariés en grève... Enfin, à Rennes, des coordinations hebdomadaires inter-professionnelles avaient lieu après les manifestations.

- Quelles sont les caractéristiques de la dernière phase du mouvement anti-CPE ?

Jenofa : Nous avons vraiment un mur devant nous. Villepin ne voulait pas retirer la loi. Des millions de gens dans la rue, la quasi globalité des facultés et beaucoup de lycées bloqués ne changeaient apparemment rien. Donc, la dernière étape a été de bloquer l'économie. On a commencé à bloquer les rocades, centres commerciaux, les trains... Je pense que ça a été quelque chose de déterminant car le gouvernement a vu que l'on n'était pas prêt à lâcher et que s'il continuait ça allait vraiment être le gros bordel partout en France ! Par ailleurs, aux dernières manifestations beaucoup de jeunes des cités se sont reliés à nous. Sarkozy avait dit dans une interview que « si les jeunes des cités se reliaient au mouvement, ça allait être dangereux..» et ça a été le cas car le mouvement s'amplifiait, les fins de manif étaient de plus en plus violentes...

Même au niveau international la portée des manifestations et grèves anti-CPE a eu de l'écho. Ce mouvement a montré que la France est un pays où on manifeste et on conteste... mais où les manifestations ont aussi un écho et de l'écoute...

Jenofa : Après 9 semaines de mouvement à Rennes, la reprise des cours a été difficile. Après le retrait du CPE, nous voulions continuer le blocage car pour nous même si s'était une victoire il restait encore tout le reste de la loi sur l'égalité des chances. Mais, la grosse majorité des étudiants voulait reprendre les cours, les tensions entre les grévistes et non grévistes étaient de plus en plus grosses... La dernière AG la reprise des cours a été décidée. Quand on a vu qu'après le retrait du CPE, dans les deux manif qu'on a organisé à Rennes on s'est retrouvé à 100 personnes, alors qu'une semaine avant on était trois millions dans la rue...on a bien vu que malheureusement le mouvement s'arrêtait là. La bataille gagnée contre le CPE a finalement été considérée comme la fin de la guerre contre la Loi sur l'Égalité des Chances...

Quels premiers enseignements peut-on tirer du mouvement anti-CPE ?

Elena : Pendant le combat contre le CPE une génération plutôt dépolitisée est devenue plus apte à suivre des discussions de politique de fond, et des réflexions sur les problèmes de société. Ce mouvement a montré à la jeunesse que tous ensemble on peut changer le cours des choses.

Les relations sociales entre les gens, de nouvelles amitiés, des prises de conscience politique ont eu lieu dans les universités. Des discussions de fond et politiques sur la société sont beaucoup plus courantes. Ainsi, à Paris I, on souhaite donner suite au Comité de mobilisation anti-CPE de notre université en le reconvertissant en association de veille politique et de promotion d'activités culturelles...

D'autre part, lors des prochaines élections étudiantes (de novembre à mars...) l'omniprésence de l'UNEF ne sera plus suffisante pour assurer son hégémonie. En effet la crise du CPE a permis à de nombreux étudiants, qui jusqu'à là votaient par automatisme, de se rendre compte du rôle réel de ce syndicat.

Elorri : Enfin, la France qui se targue d'avoir un système d'éducation quasi parfait a quand même pris

Zinez, borroka hau ikasle eta langileen sindikatueta antolatutako jendeak eta ez-afiliatuek eraman dute

Dans les faits, les étudiants ont su s'organiser, résister et faire vivre l'espoir avec l'aide du monde du travail et des syndicats.

Elena : Malgré la pression (perte de l'année universitaire, etc.) il était clair pour la grande majorité des étudiants que cela valait la peine de rater quelque chose si c'était pour sauver un élément important de notre société et de notre avenir.

Certaines fins de manifestations (incidents divers, etc.) étaient utilisées par les médias pour faire l'amalgame. Le Gouvernement faisait parvenir des statistiques d'occupation des facultés beaucoup plus faibles que la réalité.

conscience de certaines limites de ce système. En effet plutôt que d'affaiblir la législation sur le travail il serait mieux de repenser le système d'éducation.

Jenofa: Ce mouvement nous a vraiment montré que tous ensemble nous pouvons changer des choses. Le CPE qui était un contrat ultra libéral a été retiré et ça nous a montré qu'une société unie peut contrer le système libéral et capitaliste. Ce qui est réconfortant car lorsque je discute avec des amis on se sent souvent impuissants devant ce système qu'ils nous imposent.

Eneko: Le « tous ensemble » a permis de maintenir le mouvement plus longtemps.

Un très bon travail pédagogique a été mené avec la diffusion de documents très instructifs et constructifs lors des manifestations. Un tract expliquait les différences entre les contrats de travail qui s'appliquaient aux étudiants entrant dans le monde du travail...

Quelques personnes ont pu apprendre plus de techniques de militantisme... mais il faut attendre pour tirer un bilan sur les changements...



Oui au CPE !

Les anti-CPE, en refusant la précarité, veulent nous ramener au moyen-âge, voire à la préhistoire.

A ces époques là, les humains qui n'étaient pas encore civilisés, ont systématiquement cherché à combattre la précarité de leurs conditions d'existence.

Ils inventèrent l'agriculture pour ne plus souffrir de la précarité de la cueillette, puis l'élevage pour ne plus souffrir de la précarité de la chasse, puis l'habitat en dur pour ne plus souffrir de la précarité du temps etc.

Ces habitudes ancestrales polluent encore de trop nombreux secteurs de la société actuelle, trop conservatrice, qui refusent les nouveaux défis de la modernité, les joies du challenge, les plaisirs du risque.

Comme le dit si bien -dans le Figaro du 30 août 2005- la présidente du Medef Laurence Parisot « La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »

Les anti-CPE nagent en pleine contradiction !

Ils s'arqueboutent en effet ridiculement sur la volonté de nous contraindre, nous employeurs, à justifier les licenciements auxquels nous procédons.

Mais ce sont les mêmes qui dans le même temps ont rendu illégal le droit de cuissage, le harcèlement moral, les discriminations raciales ou sexuelles, la répression syndicale etc.

Comment voulez vous expliquer le pourquoi d'un licenciement quand ce qui le motive est passible d'un blâme, voire d'une pénalité financière ? Assez d'incohérence, que diable !

Les anti-CPE n'y connaissent rien en économie !

Ils prétendent qu'il y a avec cette mesure un risque de voir se multiplier les licenciements. C'est parfaitement ridicule !

Car pour un CPE viré parce qu'il a réclamé ceci ou cela (et sans que nous ayons à motiver son licenciement) les autres auront vite compris qu'il vaut mieux qu'ils ferment leur gueule et qu'ils acceptent n'importe quel conditions de travail.

Et dans ce cas là, nous n'aurons plus de raisons de les licencier. CQFD !

Assez d'injustices ! Non à l'ITSF ! Oui au CPE !

Il est interdit d'interdire les licenciements !

CNE, CPE, ce n'est qu'un début, continuons le combat !



Umorea ere arma egokia da borrokarako. CPEaren aurkako manifestaldietan talde batek ondoan jaso dugun orria zabaldu zuen: 'Mouvement des Exploiteurs de France'- Medef-ek sinatuta, neo-liberalen pentsamoldea ironiaz islatu zuten: «mugarik gabeko kontratuen diktadurari eta Lanaren Kodigoari ez» aldarrikatzen zutelarik, «CPEari bai!» oihukatzen zuten.



Reconnaissons tout de même que la solidarité entre étudiants n'a pas toujours réussi à s'étendre vers d'autres situations urgentes qui se déroulaient lors de la crise du CPE. Ainsi, quand la Cimade organisait des événements après les manifestations anti-CPE, peu d'étudiants participaient...

En conclusion, même si ce n'est pas la rue qui gouverne... il est clair qu'on ne peut pas gouverner sans la rue !!

Mathilde : Comme ailleurs le mouvement continuait et se renforçait, Bayonne aussi s'est organisée et a connu une participation croissante dans ses manifestations.

L'unité était réalisée contre le projet du CPE... mais pas pour l'alternative...

La création de syndicats étudiants sur Bayonne (la Confédération Etudiante et Ikasle Abertzaleak) est une bonne nouvelle. En effet, beaucoup de jeunes souhaitent s'impliquer et les syndicats étudiants sont une bonne première étape.

D'autre part, il y a un certain bonheur d'avoir vécu et fait vivre l'échec du CPE avec de nombreux jeunes.

Enfin, le fait que la Loi sur l'égalité des chances (dont le CPE n'était qu'un article parmi d'autres) soit toujours présente fait partie des regrets... Les médias ont surtout mis l'accent sur le CPE alors que la revendication était plus large.

Témoignage de **Lola Garcia**

«Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit dans les entrevues pour ce qui est du mouvement au niveau national. Pour les événements vus de Bordeaux je pourrais rajouter quelques points.

Dans la lutte menées en dehors des universités, j'ai été très étonnée de voir à quel point nous (les étudiants) avons été sollicités par les syndicats de salariés: Sud-Solidaires bien entendu, la CGT, ce qui est plus surprenant, des associations comme AC dont les membres ont toujours participé à nos actions "coup de poing". Ils participaient à toutes nos AG, y prenaient part et nous demandaient régulièrement de venir aux leurs et de participer aux débrayages de boîtes et d'usines. Les lycéens ont aussi été très présents à nos côtés, à moins que ce soit l'inverse tant ils étaient nombreux...

A propos de ces actions coup de poing, elles nous ont permis de

nous rendre compte du mauvais travail d'information que faisait une certaine presse (nationale et locale, écrite ou télévisée) en ne relayant que le côté négatif et les débordements qui avaient pu découler de ces actions ou des manifs et en occultant tout l'aspect de lutte solidaire, collective, inter-professionnelle et inter-générationnelle.

Au niveau des universités, Bordeaux peut se vanter d'avoir vu ses quatre facultés bloquées à un moment ou à un autre, pendant une durée plus ou moins longue. L'université de Bordeaux III (Lettres et sciences humaines) a été la première à se bouger: l'IUT d'abord puis toute la fac. Puis Bordeaux II Sociologie, Psychologie, Anthropologie, ...mais pas Médecine) a suivi. A notre grande surprise Bordeaux I (Sciences) a aussi été bloquée pendant quelques jours. Mais le plus

incroyable est que le Comité de mobilisation de Bordeaux IV (Droit-Economie) ait réussi à faire voter le blocage pour une journée afin que tous les étudiants puissent aller aux manifs. Malgré de nombreux rebondissements toutes les facs ont été occupées pendant toute la durée du conflit. Ce qui a permis de tisser beaucoup de liens entre les étudiants mobilisés.

A Bordeaux III le comité de mobilisation existe toujours et continue à convoquer des AG et provoquer le débat sur des sujets très divers (carte Monéo, événements de Oaxaca, occupation de l'Université libre de Bruxelles, mouvement étudiant en Belgique...), et il continue de se battre contre la présidence qui lui a retiré la seule salle conservée après le déblocage de la fac pour s'en servir de salle de réunion.»

Images d'une lutte



À Bayonne le 28 mars 2006, une action symbolique parodiant les véritables intentions du patronat quand au CPE: « Oui au CPE de 7 à 77 ans! »



Enfin, le MEDEF dit tout haut ce qu'il pense vraiment!



Occupation du lycée Cassin à Bayonne, votée par 76% des lycéens.



Blocage des entrées du lycée Cassin à Bayonne, photo tirée d'un quotidien brésilien!

2. Le CPE dans la presse

Les conditions d'**emploi** des **jeunes** se sont **dégradées** en vingt ans

Le Monde, 09.06.2006

Les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes se sont dégradées au cours des vingt dernières années, dans un contexte de flexibilisation accrue de l'emploi, selon une étude publiée vendredi 9 juin dans la revue *Economie et statistique* de l'Insee.

Depuis le début des années 1980, le monde du travail français a été marqué par la multiplication des contrats temporaires ou "atypiques" (intérim, CDD, contrats aidés...), souligne Pauline Givord, dans cette étude. Près d'un million de salariés travaillaient en CDD en mars 2001, contre seulement 320 000 en mars 1982, tandis que le nombre d'intérimaires a quasiment doublé entre le début et la fin des années 1980.

LA PROBABILITÉ D'UN CDI A "CHUTÉ"

Au total, plus de 2,5 millions de personnes travaillaient en contrat temporaire ou aidé en mars 2002. Or, ce sont les jeunes actifs qui sont principalement concernés par l'extension des contrats courts. Désormais, les contrats temporaires, qui concernent un "débutant" sur trois, sont "souvent un passage obligé pour l'entrée dans la vie active", indique l'étude. "A caractéristiques individuelles et conjoncturelles identiques", les conditions d'entrée dans la vie active sont ainsi "plus difficiles à la fin des années 1990 qu'au début des années 1980", estime l'auteur.

La probabilité de travailler sous CDI a "chuté de manière spectaculaire" pour tous les jeunes actifs, à l'exception des diplômés du supérieur long. Le risque d'être au chômage en début de vie active s'est également aggravé pour tous les débutants.

L'entrée dans la vie active ne rime cependant pas toujours avec précarité. Pour les débutants, les emplois en CDI sont très stables : près de neuf personnes sur dix en CDI dans le secteur privé en 2001 l'étaient encore en 2002.

En outre, parmi les personnes employées sous CDD en 2001, près de la moitié ont trouvé un emploi sous CDI en 2002, indique l'étude, qui estime que certains employeurs utilisent le CDD comme un "moyen de sélection avant une embauche définitive".

Un diplôme élevé est toujours un 'atout indéniable'

Le passage en CDI ne se produit, en revanche, que dans un cas sur six pour les bénéficiaires de contrat aidé (ou stagiaire de la formation professionnelle sur six) et dans un cas sur quatre pour les intérimaires. Contrairement à une idée souvent avancée, les apprentis sont peu nombreux à accéder à un emploi stable un an plus tard : moins d'un apprenti sur six en 2001 occupait un CDI en 2002.

En terme de changement d'entreprise, la mobilité des jeunes en début de carrière "apparaît très relative", même pour les personnes embauchées sous contrat temporaire, indique l'étude, qui précise que près de 70 % des actifs occupés et près de 50 % de ceux embauchés en "contrat atypique" restent dans la même entreprise d'une année sur l'autre.

Un diplôme élevé est toujours un "atout indéniable pour obtenir un emploi stable", observe l'auteur, selon qui plus des deux tiers des débutants diplômés du supérieur sont en CDI en 2002, contre seulement un quart des débutants sans diplôme. Le diplôme est également une protection contre le chômage : si 43 % des débutants sans diplôme sont au chômage en 2002, c'est le cas de seulement 10 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

Enfin, "il est de plus en plus difficile pour un jeune sans diplôme de conserver un emploi, lorsqu'il en trouve", note l'étude.

Salariés menacés et droits sociaux attaqués

Précarité pour tous, la norme du futur



Marseille de 1922, l'« abolition du salariat, survivance de l'esclavage ».

Dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1), Robert Castel dissèque ce long cheminement qui, des années 1950 aux années 1970 – période de croissance finalement exceptionnelle à l'échelle du capitalisme –, a permis au salariat de remonter ce handicap considérable pour devenir la matrice de la société moderne. Au point d'en marquer profondément nos institutions et nos représentations.

Sans remettre en cause la relation salariale, qui concerne désormais 89 % de la

PAR FLORENCE LEFRESNE

Socio-économiste, chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Le Monde Diplomatique, mars 2006

Etre salarié a longtemps représenté l'une des conditions les plus précaires du monde du travail. Tombaient dans le salariat l'artisan ou le paysan ruinés, le compagnon qui ne pouvait devenir maître... Il faut se souvenir que le principal parti de gouvernement de la IIIe République, le Parti radical, avait inscrit à son programme électoral, lors du congrès de

population active en emploi, les mutations de ces trois dernières décennies incarnent un mouvement presque symétrique à celui qui a caractérisé la période antérieure. Les mesures récentes, tels le contrat nouvelles embauches (CNE) ou le contrat première embauche (CPE), ciblent des catégories particulières de population sans emploi, mais ces atteintes au droit du travail contiennent en germe la remise en cause du statut salarial. Après trente ans d'émiettement des normes, creusant les lignes de fracture dans le monde du travail, l'objectif est bien de loger la précarité au cœur même du salariat.

Avant d'incarner la norme de l'emploi stable, le contrat à durée indéterminée (CDI) a dû gagner quelques galons. Sa forme juridique actuelle est l'aboutis-





sement d'une longue histoire sociale. Et la mobilité a d'abord constitué la première résistance possible du salarié vis-à-vis de l'employeur dont il devenait dépendant (2). Au XIXe siècle, le contrat de travail n'engage le travailleur que pour un temps déterminé (comme le précise l'article 1780 du code civil, « on ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée »), écartant ainsi tout risque d'esclavage ou de servitude. Il est à noter que la suppression des corporations par la loi Le Chapelier de 1791 avait limité de fait la relation d'emploi à un contrat entre deux individus, régi par le droit commun (3).

Au XIXe siècle, le contrat de louage

La revendication par les salariés d'une plus grande stabilité n'émerge qu'à la fin du XIXe siècle. Elle trouve une première réponse avec l'introduction, en 1890, dans le code civil, d'un contrat de louage de services sans détermination de durée. Néanmoins, la liberté

de rupture unilatérale du contrat par l'une ou l'autre des parties est totale, si bien qu'à l'époque – ironie de l'histoire – cet ancêtre du CDI apparaît plus flexible que le contrat ordinaire qui, lui, engage les deux parties sur la durée de la tâche.

**CDIaren ezaugarri nagusiak:
kaleratze aitzinetik abisua
eman beharra, langilea
kaleratuz gero kalteordaina
pagatzea, eta kaleratzea
justifikatzea, zinezko arrazoi
batekin**

Trois éléments essentiels vont conférer au CDI ses garanties d'emploi stable : la création d'une obligation de préavis (1958) ; celle d'une indemnisation en cas de licenciement (1967) ; l'obligation de justifier ce licenciement par une cause réelle et sérieuse, que celui-ci soit individuel ou économique (lois de 1973 et 1975). Avant 1973, le salarié licencié devait prouver un éventuel abus de droit, alors qu'avec la loi c'est à l'employeur de justifier le licenciement et au juge de statuer : une différence considérable !

La pérennité de la relation d'emploi correspond alors aux nouvelles exigences de la croissance économique. En France, la norme du CDI trouve sa forme la plus aboutie dans les grandes entreprises, où les règles d'allocation et de rémunération du travail sont encadrées par les conventions collectives et structurent la carrière des salariés, souvent sur l'ensemble du

cycle de vie professionnelle. Parallèlement, la volonté collective de parer les risques du travail (maladie, accident, retraite...) débouche sur la couverture de ceux-ci par le code du travail et par le système de sécurité sociale. Le contrat sort ainsi d'une simple relation bilatérale. L'édifice trouve son couronnement avec le plein-emploi, qui est alors érigé en responsabilité collective, assumée par les entreprises et par les politiques publiques keynésiennes des « trente glorieuses ». L'ensemble de ces composantes ont donné un sens fort au statut salarial comme socle de la cohésion sociale.

Par la menace directe qu'il fait peser sur le salarié et par le sentiment de précarisation qu'il diffuse, le chômage de masse constitue, bien entendu, le premier facteur d'érosion de ce statut. Mais les changements s'enracinent dans les modalités mêmes de l'exercice du travail. Du côté des entreprises, l'évolution rapide des systèmes techniques, l'instabilité des marchés, les normes concurrentielles acérées confortent les impératifs de flexibilité que l'on connaît. Deux logiques sont alors à l'œuvre : celle d'une flexibilité interne, qui s'appuie sur la redéfinition de la place des salariés au sein de l'entreprise (réorganisation du travail, polyvalence...) ; celle d'une flexibilité externe, qui limite le contrat à l'accomplissement d'une tâche déterminée. Cela peut prendre la forme d'un contrat de travail pour un temps limité, d'un contrat commercial auprès d'une entreprise tierce ou sous-traitante, ou du recours à un travailleur indépendant. Se trouve ainsi reportée sur un tiers partie ou totalité du risque économique.

Si les deux logiques existent dans des combinaisons variant selon les entreprises, la seconde est encouragée au plan national, par un mouvement général de flexibilisation de l'emploi. Sous l'influence croissante des analyses libérales, la persistance du chômage est principalement diagnostiquée à partir des « rigidités » du marché du travail, notamment de l'encadrement légal et conventionnel du contrat de travail. Paradoxalement, c'est dans les années 1970, au moment où le CDI, avec ses protections de plus en plus élaborées, devient la norme d'emploi typique, que des formes particulières ont commencé à se développer : intérim, contrat à durée déterminée (CDD), temps partiel. Celles-ci sont d'ailleurs réglementées en référence au CDI.

Le CDD et l'intérim ne doivent être utilisés que pour des tâches non liées à l'activité habituelle de l'entreprise. Mais, d'une part, l'évolution législative va en élargir sensiblement la possibilité d'utilisation ; d'autre part, les règles d'encadrement ne sont pas toujours respectées par les employeurs. Loin s'en faut. Ainsi le CDD, qui concerne 13 % de l'emploi total en France (4), est devenu la norme du recrutement : en 2004, dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé, 73 embauches sur 100 se font sous contrats courts (5). (...)



déjà des travaux statistiques montrent que chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente (8). Autrement dit, les jeunes constituent la tête de pont des transformations. D'un côté, ils sont les premiers concernés par l'effritement de la norme et des protections statutaires qui y sont traditionnellement rattachée, notamment assurance-chômage (compte tenu des critères d'éligibilité, à peine un jeune chômeur sur trois bénéficie de l'assurance-chômage). De l'autre, ils sont, face à ces tendances, porteurs d'aspirations fortes :

Ajustant les temps de l'emploi aux temps productifs, le temps partiel, sous différents statuts, constitue une voie parallèle de flexibilisation. La France apparaît « en retard » par rapport à certains pays de l'Union, comme les Pays-Bas (45 %), le Royaume-Uni (26 %) ou l'Allemagne (22 %). Mais le temps partiel y progresse d'un point par an sur la dernière décennie, atteignant désormais 17 % de l'emploi total.

Loin de constituer des segments « périphériques » du marché du travail, les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, souvent à l'écart de la représentation syndicale, ont largement permis aux transformations de l'emploi de se frayer un chemin. En effet, la segmentation n'a pas seulement conduit à exposer ces catégories aux statuts les plus fragiles. Elle a, compte tenu du poids majoritaire de celles-ci dans la population active et des évolutions dont elles sont porteuses, contribué à la redéfinition de l'emploi dans son ensemble.

Par leur position d'entrants sur le marché du travail, les jeunes constituent la principale cible de l'emploi temporaire : un tiers des moins de 29 ans sont en CDD, dans le secteur concurrentiel, et plus encore (40 %) dans le secteur non marchand (emplois aidés, vacataires, contractuels...). Certes, avec l'âge, la proportion de ce type de contrat diminue. Mais d'ores et

depuis des travaux statistiques montrent que chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente (8). Autrement dit, les jeunes constituent la tête de pont des transformations. D'un côté, ils sont les premiers concernés par l'effritement de la norme et des protections statutaires qui y sont traditionnellement rattachée, notamment assurance-chômage (compte tenu des critères d'éligibilité, à peine un jeune chômeur sur trois bénéficie de l'assurance-chômage). De l'autre, ils sont, face à ces tendances, porteurs d'aspirations fortes :

prendre le temps de se former et pouvoir se reconvertir si les évolutions technologiques l'imposent, voir son expérience professionnelle reconnue pour passer d'un emploi à l'autre, choisir sa mobilité et non plus la subir... Les femmes, dont le taux d'activité a connu une croissance continue depuis vingt ans et dont le niveau moyen de diplôme a désormais dépassé celui des hommes, sont les principales cibles du temps partiel : 30 % des femmes de 15-59 ans ayant un emploi, contre 5 % des hommes du même âge, en 2004. Certes, cette forme d'emploi (...) correspond en majorité à des emplois peu qualifiés, souvent associés à des horaires et à des rythmes de travail morcelés. La pénalisation s'avère cumulative, portant sur le revenu, la pension de retraite à venir et le déroulement de la carrière. De plus, le temps partiel, qui touche 1,2 million de salariés souhaitant travailler plus (9), se trouve à l'origine d'une formidable déstabilisation de la fonction de garantie de revenu qu'est le smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Fixé sur une base horaire, ce dernier ne permet plus d'éviter une pauvreté laborieuse croissante : 3,5 millions de personnes touchent, en 2003, un salaire inférieur au smic mensuel, dont 80 % de femmes. (...)

De leur côté, les seniors, longtemps écartés de la population active par les politiques de préretraite,





voient désormais, sous la pression des réformes des systèmes de retraite, leur participation sollicitée... mais sous des modalités particulières : temps partiel, emplois intermittents et temporaires, et, désormais, le nouveau CDD seniors de dix-huit mois, renouvelable, pour les chômeurs de plus de 57 ans.

Avec les emplois aidés, qui touchent plus de 2 millions de personnes, la puissance publique a joué

un rôle essentiel dans la banalisation du recours à ces formes d'emploi.

L'expérimentation et l'institutionnalisation de nouvelles normes ne portent d'ailleurs pas exclusivement sur la forme juridique du

Lanpostu lagunduekin (2 milioitik gora) botere publikoek kolokako enplegu erak sustatu dituzte: aldi baterako kontratuak, lanaldi partzialekoak...

contrat. Le principe d'exonération des charges sociales (24 milliards d'euros en 2005) dédouane l'employeur de sa responsabilité de cofinanceur de la protection. Cet allègement est massif pour le recrutement des travailleurs à bas salaires : 26 % au niveau du smic, avec une dégressivité jusqu'à 1,7 fois le smic. Dans le secteur non marchand, la prise en charge par l'Etat de la quasi-totalité du coût introduit une distorsion du droit du travail : quelle valeur peut être reconnue à un salarié ne coûtant pratiquement rien à son employeur ?

Stress et souffrance

Se pose, plus largement, la question de l'encouragement, par la politique publique, d'emplois de faible qualité, offrant des solutions provisoires sans protéger durablement du chômage. De son côté, la prime à l'emploi, accordée à 8,5 millions de personnes en 2004 (10), exempte l'employeur de la responsabilité de délivrer un salaire décent, en reportant sur l'Etat la charge de compenser un revenu insuffisant.

Jusqu'à présent, on ne peut parler d'une instabilité radicale de l'emploi. Le CDI à temps plein demeure majoritaire. Son poids diminue, mais il représente encore 86 % de l'emploi salarié en 2004 (91 % en 1975). Surtout, sa part

dans le recrutement s'accroît dans les périodes de reprise de la croissance. Ainsi, entre 1997 et 2001, les entreprises ont largement recruté en CDI, ce qui relativise la thèse selon laquelle elles auraient un besoin objectif de flexibilité de l'emploi fondé sur les nouvelles conditions productives.

La fragilisation concerne en premier lieu les salariés de faible ancienneté dans l'entreprise (moins d'un an), actifs récents et titulaires d'emplois temporaires. Pour eux, le risque de perdre leur emploi a été multiplié par près de 3,5 depuis le début des années 1970, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire à caractéristiques individuelles et d'emploi inchangées), alors qu'il est resté stable pour les salariés qui ont plus de dix ans d'ancienneté (11). La ligne de fracture entre ces deux groupes de salariés a été d'autant plus creusée que la part des titulaires de CDD à un instant donné passant en CDI un an plus tard n'a cessé de diminuer.

Les situations de confinement dans la précarité sont loin d'être marginales : de 8 à 10 % des actifs connaissent une situation de chômage ou d'emploi précaire depuis plus de trois ans. Et les comparaisons européennes montrent qu'en France la probabilité pour un chômeur de retrouver rapidement un emploi est faible : 32 % des personnes au chômage en 2000 avaient retrouvé un emploi en 2001, contre 41 % en moyenne dans l'Union à 15 (12).

Ces inégalités croissantes s'accompagnent d'une pression accrue sur les salariés ayant de l'ancienneté dans l'entreprise : ils sont de plus en plus soumis aux horaires extensibles, aux contraintes de résultats, à la pression des « clients », et de moins en moins à l'abri de la menace du chômage, véritable instrument de discipline au travail (lire « Hier solidaires, désormais concurrents »). Autonomisation et polyvalence se conjuguent avec montée du stress et souffrance au travail. Par ailleurs, la pérennité de l'emploi associé au CDI se trouve mise à mal par la montée des licenciements économiques et individuels – certes minoritaires dans les entrées du chômage, mais dont les salariés gardent les stigmates dans leur trajectoire ultérieure.

Le mouvement risque de gravement s'accroître. L'arrêt de la

Enpleguarentzako primak enpresari ordainsari duina eta egokia emateko ardura kentzen dio; estatuak osatzen du langileak jasotzen duen soldata eskasa

cour de cassation du 11 janvier dernier ouvre une brèche pour la légitimation des licenciements préventifs. L'entreprise Pages jaunes s'est vue ainsi confortée dans la requalification des postes et les licenciements qu'elle avait opérés sur le simple argument des mutations technologiques et du nécessaire maintien de sa compétitivité économique (13) !

Les réformes en cours du contrat de travail empruntent la voie classique de la politique de l'emploi centrée sur certaines catégories (très petites entreprises-CNE, jeunes-CPE, CDD-seniors...) et jouent sur le registre de la surdramatisation, en assurant qu'« un jeune sur quatre est au chômage », alors qu'il s'agit d'un jeune de 16 à 25 ans sur treize, si l'on tient compte de tous ceux qui sont dans le système éducatif. Ces décisions visent à moyen terme la refonte du droit du travail. (...)

Il serait absurde de réduire les entreprises à des pompes aspirantes et refoulantes de l'emploi. La flexibilité réelle restera très modulable selon les seg-

ments du marché du travail et les catégories de main-d'œuvre. En témoignent les stratégies de maintien ou de captation des salariés les plus performants, auxquels les directeurs des ressources humaines (DRH) proposent des contrats sur mesure et des salaires négociés en tête à tête. Ce modèle d'individualisation confronte toutefois le salarié – le plus performant soit-il – au risque de l'évaluation de ses qualités par le seul marché, le soumettant à ses seules capacités de négociation, loin de toute garantie collective. (...)

Lan-kontratuen erreformek kategoria batzuri ekiten diete bereziki, eta benetako xedea lan-legeriaren sakoneko eraldatzea dute



Enpleguaren arautzea eta Frantziako langabezia: Finean **ikasle** frantsesek **arrazoi** ote zuten?

DAVID R. HOWELL

Ekonomiako irakaslea (The New School, New York)

JOHN SCHMITT

ekonomilaria, Center for Economic and Policy Research (Washington)

*Center for Economic and Policy Research (CEPR),
2006ko apirilaren 14*

Lan-legeetan Frantziako gobernuak ezarri nahi zituen aldakuntzek hainbat astez eragin dituzten manifestazio erraldoiak ikusirik, Frantziako gobernuak amore eman du eta bertan behera utzi ditu aldakuntza horiek. Xede zuten erreforma horrekin enpresaburuek 26 urte arteko langileak arrazoirik, oharririk eta kalteordainik eman gabe kaleratzeko aukera zuten. Helburua, langileen kaleratzea erraztea, horrela enpresek langile gehiago kontratatuko zituztelakoan, eta bide batez, gazteen langabezia murriztu.

Noski, baldintza hauek ("enplegua nahierara") Estatu Batuetako langile orok ezagutzen ditu, edozein adineko dela ere. Agian enplegu-baldintza hauek gauza jakinz bailiran hartzen ditugulako AEBetako komunikabideen jarrera oso zorrotza izan da. Adibidez, New York Times egunkariko zuzendaritza batzordeak esan duenez, Frantzian gazteen langabezia "katastrofikoa" da, eta manifestazioen "zinezko mehatxua", gobernuak Frantziak "behar dituen erreforma sozial eta ekonomiko handietatik aldentzea izan litekeela, bai bere etorkizunari buruz, bai Europako Batasunaren etorkizunari dagokionez".

Hedabideetan iritzi bat gailendu da: Gazte frantsesak oso oker omen dabilta, eta ez dakite inondik ere beren interesak zein diren; haurren gisako depen-



dentzia zaharkitua omen daukate estatuarekiko, merkaturako indarren mundu errealetik babes ditzan. Gainera, sarritan alfer hutsak besterik ez omen dira, eta nahiago dute subsidioa lana egitea baino. Frantziako sindikatuak, berriz, oportunistak dira AEBetako kritikoen arabera, eta euren helburua eze-rezean erortzea saihestea da.

Alabaina, gauza hobeto aztertuz gero, baliteke erreformaren aurkako jarrerak arrazoirik izatea. Frantzian gehiengo handiak egin zien uko aldakuntzei. Hainbeste jende, are hezkuntza maila altua duelarik, oker ote dago? Gure ustez, badira hiru arrazoi AEBetako komunikabide boteretsuek eta ekonomilari profesionalek iritzia alda dezaten.

Lehena, jendarte frantsesak behar bada estatistika ofizialek baino askoz hobeto daki gazteen langabezia zenbaterainokoa den. Gazte asko eta asko ikasten ari direnez eta enplegurik ez dutela, neurri egokiagoa da langabezia/populazio osoa erabili ohi den langabezia/populazio aktiboa baino. Bigarrena, gazteentzat enplegu tasa altuak ez luke lan-merkatu eta sistema sozial egoki bat neurtzeko modu bakarra izan behar, batik bat 16 eta 19 urte artekoen kasuan. Eta hirugarrena, datu ekonomikoek adierazten dutenez, enplegua babesteko arauen eta gazteentzako aldi baterako kontratuen konbinazioak ez lukeela enpleguak sortzeko aukeran ia eraginik izango.

1. Zenbateraino da katastrofiko gazteen langabezia?

Zalantzarik gabe, Frantziako gazteen langabezia tasa oso handia da, %22, AEBetako %11 baino askoz altuagoa (baita Erresuma Batuko %9,9 edo Holandako %8,1en gainetik). Baina tasa 'katastrofiko' hau langabeziaren definizio teknikoaren isla dugu.

Langabezia tasa ofizialak lanik gabe daudenak (lanerako prest eta gai direnak eta lan bila dabiltzanak) populazio aktiboaren aldean neurtzen ditu. Beraz, gazte eta gazte langabetu kopuru bera duten bi estatutan langabezia tasa oso diferentea izan liteke, lana duten gazteen kopuruaren arabera. Puntu honekiko AEBen eta Frantziaren arteko aldea oso handia da: 2004an 15 eta 24 urte arteko gizonezkoen %32,4ak besterik ez zeukan enplegua (gutxienez ordubete ikerketa egindako astean), eta aldiz, AEBetako gizonezko gazteen %61,9ak.

Aldiz, langabeziaren eragina gazte-populazio osoarekiko antzekoa da bi herrietan. Gizonezko gazteen artean langabezia/populazioa tasa AEBetan %8,3koa da, eta %8,6koa Frantzian. Emakume gazteen artean langabezia/populazioa tasa apalagoa da bi kasuetan: %7,4 Frantzian eta %6,5 AEBetan. Frantziaren eta AEBen arteko diferentzia nagusia ez da lehen estatuan lanik gabe dagoen gazte kopurua; aitzitik, desberdintasun nagusia honetan datza: gazte frantses aski gutxi duela enplegua, batik bat ikasleen artean. Neurri egokia erabiliz gero -gazte populazioarekiko langabeziaren arazoa Frantzian eta AEBetan ia berbera da.

(...)

2. Enplegua babesteko legeak bertan behera uzteak gazteen enplegua gehituko ote du?

Jende asko bat dator, batez ere ekonomilariak, enpleguaren babeserako legeria dela langabezia handiaren arrazoi nagusietako bat, eta horrek eragiten duela

Frantziako gazteen langabezia tasa altua (estatu honetan omen baitago Europako enpleguaren babesik zorrotzenetakoa).

OECDren arabera,

Frantzia izan da lanlegeria zorrotzu duen estatu aberats bakarra.

Frantzia kritikatzin dutenen esanetan, enplegua babesteko lege zorrotzek 'outsider' en lana topatzeko aukera murrizten dute (gazte eta emakumeak). Baina datu ekonomikoek ez dute frogatzen enpleguaren babesa gutxitzea langabezia tasa asko jaisteko baliagarria denik.

OECDk badu enpleguaren babesa neurtzeko eskala bat, eta horretarako enplegu 'erregularra' (lanpostu hobereak, eskubide gehien dituztenak), 'aldi baterako' enplegua (epe laburreko eta epealdi finkoa duten kontratuak) eta kaleratze kolektiboa hartzen ditu aintzat.

Enplegu erregularrari dagokionez Frantziaren maila (2,5) handia da, baina langabezia gutxi duten beste herri batzuk dutenaren antzekoa edo apalagoa: Austria (2,4), Herbehereak (3,1), Norvegia (2,3) eta Suedia (2,9). AEBetako maila 0,2koa da. Aipatu beharra dago lau estatu horiek AEBen antzeko langabezia tasa dutela, edo are apalagoa.

Halaber, Frantziak kaleratze kolektiboetan maila aski apala du (2,1 ez da hain zorrotza), arrakasta duten herri batzu baino askoz gutxiago: Herbehereak (3,0), Austria (3,3), Irlanda (2,4) eta Danimarka (3,9); gainera, Erresuma Batua eta AEBek baino beherago (biak 2,9an daude).

(...)

Emaitza: aldi baterako enpleguan izan ezik Frantzian enplegua babesteko legeria ez da langabezia apalagoa duten Europako beste estatu batzuetakoa baino zorrotzagoa. (...)

Le pourcentage de jeunes
chômeurs par rapport
à l'ensemble de la jeunesse
est sensiblement le même
aux États-Unis
et en France





Dena dela, enplegua babesteko legeriaren eta langabeziaren arteko erlazioari buruzko ikerkuntza ugari egin den arren, ez dago harreman horri buruzko ia frogarik. OECD berak ere hori neurtzerakoan erdio langabezia tasa altuaren errua enpleguaren babesari egozten. 1999an egindako neurketaren arabera, "ondorio nagusia sendoa da: langabezia orokorra ez dago enplegua babesteko legeriaren zorrotzasunarekin lotuta". Erakunde hau 2006an ondorio

berera iritsi da: Lan-legeriak agian gazteen langabeziari eragin diezaioke, baina honekiko ere "emaitzak kontu handiz hartu beharra" aipatzen du.

Lan-legeriak langabezian duen eragin urria ez da harritzekoa.

Legeriak behar bada

enpresaburuak langile berriak hartzea galaraz dezake (gero kaleratzea zaila izan litekeelako, eskaria gutxitu edo langileak egokiak ez direlako), baina enplegua babesteko legeriaren xedea kaleratzeak gaitzago egitea da; honi esker, ekonomia gainbehera doanean enplegu tasak gorago geratzen dira.

(...) Bestalde, enpresa frantsesek gazteak aldi baterako kontratuz har ditzakete. Langile guztien %15 dago egoera honetan, baina gazteen artean ia erdiak dira (%44, 2000 urtean), eta lanean ari diren gazteen ia %35ek aldi baterako kontratuak dituzte. Kontratu hauek nahikoa malgutasun ematen die enpresariei.

Ikasle frantsesek arrazoi ote zuten?

Datuak ikusita, AEBetako hedabideetan behin eta berriz arinkeriaz errepikatzen den iritzia (Frantziako ekonomia ez dela eragingarria eta enpleguaren ego-

era katastrofikoa dela, alegia) hankaz gora geratzen da. Beste iritzi topiko bat: Ikasle frantsesak guztiz oker omen daude AEBetako baino enplegu-babes zorrotzagoa nahi dutelako. Merkatu librearen ideologiak faktuak nola baztertzen dituen argi geratzen da oraingoan ere.

Bush presidente denez gero, Frantziako ekonomiak ia AEBetan adina enplegu sortu ditu (2000 eta 2005 artean %3,1ko hazkundera Frantzian eta %3,5koa AEBetan). Bi estatuetan langabetu gazte tasa ia berdina da. Are garrantzi handiagoa du, arazo sozial gisa, lanik gabe eta ikasten ari ez den gazteen tasak, eta hau bi kasuetan ia berdina da.

(...)

Ikerkuntza ekonomikoak ere ez du beste sineste orokor bat frogatzen: Enpresek langile gazteak arrazoirik gabe kaleratzeko askatasun handiagoa badute lanpostu gehiago sortu eta langabezia jaitsiko omen da. Ikasle eta gazte frantsesek arrazoia dute agian uste izanik enpresaburuen xede bakarra 26 urte peko langileak, adin horretara hurbildu ahala kalera-tu eta gazteagoak hartzea dela. Emaitza, lanpostu prekario batzuk gehiago, baina seguruenik enplegu kopurua guztira ez litzateke gehituko, eta langabezia tasa bere hortan legoke.

(...)

CPEaren proposamena eta bere etekinak zalantzan jartzera ausartu zirenek entzun zituzten kritika gordinak ikusirik, argi dago merkatu librearen fundamentalistentzat desarautzeak ekar ditzakeen etekin positiboaren inguruko zinezko frogak ekonomikorik ez da inondik behar. Agian ikasle frantsesek somatu zuten merkatu librearen ideologiak errealitatea bortxatu nahi zuela. Honi dagokionez, gutxienik, ikasle frantsesek arrazoia zuten.

Selon l'OCDE le taux global de chômage n'est pas lié au caractère plus ou moins contraignant de la législation de protection de l'emploi

Illusionisme et opportunisme du Gouvernement français

Révoltes contre l'emploi au rabais

Le contrat première embauche (CPE) n'est pas une fougade du premier ministre Dominique de Villepin et de son gouvernement. Avec, en apparence, les jeunes pour seule cible, il s'inscrit dans la droite ligne de la « stratégie de Lisbonne » de l'Union européenne, entérinée en mars 2000 par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et récemment réactivée. Les protestations populaires en France menacent cette architecture.

FRÉDÉRIC LEBARON

*Sociologue, professeur à l'université de Picardie.
Membre de l'association Raisons d'agir.*

GÉRARD MAUGER

*Sociologue, directeur de recherches au CNRS. Membre
de l'association Raisons d'agir.*

Si l'on considère l'éducation populaire, en général, et la formation politique accélérée des jeunes générations, en particulier, le contrat première embauche (CPE) du gouvernement Villepin-Sarkozy a le mérite d'être un véritable cas d'école.

La nouvelle rhétorique réactionnaire, loin de se présenter en France comme une figure inversée de la rhétorique progressiste, reprend à son compte le lexique de l'adversaire (1). Les prophètes du néolibéralisme, leurs exécutants politiques et leurs thuriféraires médiatiques veulent apparaître comme des « modernisateurs », courageux novateurs décidés à surmonter les « pesanteurs », les « blocages », les « immobilismes », les « tabous » de la société française ; comme des « réformateurs », adversaires indomptables de tout « conservatisme » ; comme de fervents partisans



de l'« égalité des chances » déterminés à lutter contre les « privilèges des nantis » (à commencer par ceux des fonctionnaires et, par extension, de tous ceux qui ont l'aubaine de « bénéficier » d'un emploi stable) ; comme des « réalistes », capables de se confronter pragmatiquement au monde tel qu'il est (2) et aux chimères des défenseurs attardés d'un passé dépassé ; comme des adversaires résolus du chômage (n'ont-ils pas « tout essayé » ?), défenseurs des « exclus » (les « out »), contre les corporatismes frileux et les égoïsmes hexagonaux (les « in » qui bénéficient d'un « emploi à vie ») ; comme des internationalistes, « ouverts », adversaires inflexibles des « fermetures », des « protections » et des « replis souverainistes », etc.

Interrogé sur LCI, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Jean-Claude Trichet, plaide ainsi pour « plus de souplesse » sur le marché du tra-





vail pour lutter contre le « chômage de masse » (3). Si « la BCE ne se substitue pas aux gouvernements, aux Parlements des douze pays membres de la zone euro, aux partenaires sociaux, explique-t-il, nous les encourageons à aller vers plus de souplesse. (...) Les économies qui ne peuvent pas changer rapidement, qui sont inflexibles, qui ne sont pas souples sont très pénalisées ». A contrario, ceux qui entendent « conserver » les acquis du droit du travail contribuent, par leur « sclérose », à l'extension du chômage...

Ainsi la droite néolibérale s'est-elle peu à peu approprié la modernité, la réforme, la solidarité, le réalisme, l'internationalisme, etc., espérant faire passer une opération proprement réactionnaire pour une entreprise progressiste. Il s'agit, en effet, de reconquérir le terrain perdu par les classes dominantes depuis les lendemains de la seconde guerre mondiale jusqu'au tournant

de la deuxième moitié des années 1970 : les services publics, la sécurité sociale, le droit du travail, etc. Oxymore, la révolution conservatrice n'est pas seulement une figure de rhétorique, elle est aussi une tactique politique. Tactique

de camouflage : le loup avance déguisé en grand-mère... Et l'illusion est d'autant plus corrosive qu'elle est consolidée par le trompe-l'œil « social-libéral ».

Eskuin neo-liberalak bereganatu egin ditu modernitatea, erreforma, solidaritatea, internazionalismoa... lantegi erreazionario bati progresismoaren itxura emateko xedez

Apprentissage de la réflexion collective

Dans le cas présent, exactement comme le gouvernement de M. Jean-Pierre Raffarin prétendait « préserver le système de protection sociale » en travaillant à démanteler le système de retraite par répartition, le CPE, voté après les soulèvements de novembre 2005, se présente comme une mesure destinée à lutter contre le chômage des plus démunis (ces « jeunes des cités » condamnés, pour 30 % à 40 % d'entre eux, au chômage et à la précarité). Il se réclame de l'« égalité des chances » (elle figure sur l'emballage [4]). Et il a fallu utiliser l'article 49-3 face à l'urgence de la tâche, pour venir à bout des rigidités, des scléroses, des paralysies, etc., de la société française.

Exemplaire du point de vue de l'illusionnisme, le CPE l'est aussi du point de vue de l'opportunisme. La mise en application du programme néolibéral varie, en effet, d'un pays à l'autre, s'adaptant aux structures et profitant des conjonctures. En ce qui concerne le marché du travail, la flexibilité passe prioritairement par la remise en cause de la réglementation des licenciements (individuels ou collectifs) : ainsi la plupart des pays de l'Union européenne ont-ils entrepris de modifier, par la législation ou par la négociation collective, la durée de préavis, la justification du licenciement, l'indemnisation ainsi que la prise en charge des salariés licenciés. Les nouveaux entrants sur le marché du travail sont les premiers concernés (4). La politique européenne pour l'emploi, réaffirmée dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne », lors du sommet tenu dans la capitale portugaise en mars 2000, a fait, en effet, de l'emploi des jeunes l'une des priorités de l'Union. Dans les divers pays européens, une palette de mesures d'inspirations diverses est censée favoriser l'augmentation du taux d'emploi des moins de 26 ans : politiques de suivi personnalisé (qui supposent des moyens budgétaires spécifiques), réductions de cotisations pour les employeurs, programmes volontaristes d'insertion professionnelle, etc.

En France, les « jeunes en difficulté » ont été, et sont encore, le maillon faible qui a permis d'entreprendre – en toute bonne conscience – une remise en cause méthodique des protections salariales dont le CPE marque une nouvelle étape. La sollicitude apparente à leur égard a ouvert, en effet, la double occasion d'une imputation du chômage aux chômeurs (invités à « bâtir leur employabilité ») et d'une remise en cause du contrat à durée indéterminée (CDI).

Outre que les dispositifs d'insertion, mis en place depuis la fin des années 1970, ont contribué à focaliser l'explication du chômage sur les victimes et leurs « déficits » (l'« inemployabilité » des sans-emploi serait la cause de leur non-emploi), ils ont également permis d'expérimenter de nouveaux statuts intermédiaires entre chômage et travail. Le quasi-emploi, présenté comme une alternative au salariat, a contribué à fragiliser le modèle du contrat à temps plein et à durée indéterminée, à l'« effritement de la société salariale (5) ». Paradoxalement, le traitement social du chômage – il existe aujourd'hui pas moins de dix-

sept contrats de travail atypiques – a contribué à la déstabilisation du modèle salarial (6).

Le CPE s'inscrit directement dans cette filiation et permet de franchir un pas de plus vers la flexibilisation du marché du travail – contrôles et radiations de chômeurs d'une part, contrat nouvelles embauches (CNE), pour les entreprises de moins de vingt salariés, CPE (pour les jeunes de moins de 26 ans) d'autre part. Mais, contrairement à la rhétorique réactionnaire ordinaire de la droite et à celle d'une certaine « gauche » françaises qui insistent sur la nécessaire implication des salariés, la contre-réforme menée par le gouvernement Villepin avance sur le terrain de la loi, sans aucune discussion préalable entre syndicats et patronat ni même un véritable débat parlementaire.

Cette offensive de M. de Villepin ne doit rien au hasard : la flexibilisation généralisée du marché du travail passe inévitablement par l'extension des mesures prises « en faveur des jeunes en difficulté » à l'ensemble des premiers emplois, toutes catégories confondues (CPE), puis à l'ensemble du marché du travail. Faute involontaire ou risque délibéré, le CPE ouvre, quoi qu'il en soit, une triple opportunité politique. D'une part, il permet à une génération de lycéens et d'étudiants de prendre la mesure des menaces que font peser sur son avenir non seulement le CPE, mais aussi la mise en place progressive et protéiforme

de l'ordre néolibéral, tout en faisant l'apprentissage de la réflexion collective, du débat et de l'organisation démocratiques, de l'invention d'un nouveau style de luttes.

D'autre part, en mettant en péril les perspectives professionnelles de ceux qui pensaient, grâce à leurs ressources scolaires, être à l'abri de l'insécurité sociale qui frappe depuis longtemps celles et ceux qui en sont les plus démunis – ces jeunes des cités, « émeutiers » de novembre 2005 –, la lutte contre le CPE permet virtuellement de rassembler des jeunesses socialement, scolairement et « spatialement » ségréguées. Avec l'espoir de construction d'un mouvement social recherchant un principe fédérateur, une revendication unitaire, contre les barrières symboliques entre les « bons manifestants » et les « mauvais casseurs », les « bonnes classes moyennes » et la « mauvaise banlieue », etc.

Enfin, le Mouvement des entreprises de France (Medef) comme l'OCDE déclarant imprudemment que le CPE et le CNE ne font que préfigurer la « réforme globale » du CDI qu'ils appellent de leurs vœux, il se pourrait que le salariat et les organisations syndicales prennent vraiment la mesure de la précarisation qui guette l'ensemble des salariés, indépendamment de l'âge, du sexe et du diplôme.

(1) Comme l'indique Albert O. Hirschman, « elle fait mine d'approuver entièrement, en principe, les nobles objectifs des partisans du progrès ». Cf. Deux siècles de rhétorique réactionnaire, Fayard, Paris, 1991.

(2) Lire Frédéric Lebaron, Le Politique et la Mondialisation, Editions du Croquant - Broissieux, Bellecombe-en-Bauges, 2004.

(3) LCI, 20 mars 2006.

(4) En France, on peut évaluer le chômage à 8,1 % chez les 15-24 ans. Il atteint 28 % des jeunes non diplômés, et 5,2 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Cf. Florence Lefresne, « Précarité pour tous, la norme du futur », Le Monde diplomatique, mars 2006.

(5) Lire Robert Castel, Les Métamorphoses de la question sociale, Fayard, Paris, 1995.

(6) Cf. Gérard Mauger, « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 136-137, mars 2001.

LE MONDE DIPLOMATIQUE | avril 2006 | Page 3

<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/04/LEBARON/13375>

Pour en savoir plus...

 **Chômeurs et précaires au coeur de la question sociale**

Evelyn Perrin

Editions La Dispute, juin 2004

 **La vie, la santé, l'amour sont précaires...pourquoi le travail ne le serait-il pas**

Gérard Filoche

Editions JC Gausevitch

 **Travailleurs précaires, unissez vous**

ATTAC

Editions Les mille et une nuits (2,50 euros seulement)

 **Injustices, l'expérience des inégalités au travail**

François Dubet

Le Seuil

Argitaratutako aleak Numéros publiés



- 1** MICHAEL PORTER. 1991. EKAINA
- 2** EUSKADI: SINDICALISMO DEL AÑO 2000. 1991. IRAILA
- 3** POLÍTICA INDUSTRIAL PARA EUSKADI Y VALORACIÓN DE LA ACTUACIÓN DEL GOBIERNO VASCO. 1992. URTARRILA
- 4** GREBA OROKORRA: M-27. 1992. MARTXOA
- 5** PANORÁMICA SINDICAL EN EUSKADI SUR. 1993.
- 6** LA POLÍTICA ECONÓMICA DEL SOCIOLIBERALISMO. 1993.
- 7** MUNDIALIZACIÓN DE LA ECONOMÍA. 1994.
- 8** MODIFICACIÓN DEL ARTÍCULO 84 DEL ESTATUTO DE LOS TRABAJADORES. VALORACIONES. 1994.
- 9** LA CRISIS DE LA INDUSTRIA EN LA CAPV. 1995. URTARRILA
- 10** LA SEGURIDAD SOCIAL: ELEMENTO BÁSICO DE SOLIDARIDAD. 1995. URRIA
- 11** TIEMPO DE TRABAJO Y EMPLEO. 1996. URTARRILA
- 12** POR UNA FISCALIDAD JUSTA Y SOLIDARIA. 1996. EKAINA
- 13** TÓPICOS Y REALIDADES SOBRE LOS SALARIOS. 1996. URRIA
- 15** LA POLÍTICA ECONÓMICA CUESTIONADA. 1997. ABENDUA
- 16** LA REDUCCIÓN DEL TIEMPO DE TRABAJO Y EL EMPLEO. 1998. MAIATZA
- 17** COMPROMETIDOS CON EL AUTOGOBIERNO Y EL MARCO VASCO DE RELACIONES SOCIALES Y LABORALES. 1998. ABENDUA
- 18** PROPUESTAS PARA UN NUEVO ESCENARIO. UNA SÍNTESIS DESDE LA MILITANCIA SINDICAL. 1999. URRIA
- 19** SEATTLE, WASHINGTON... CRECE LA CONTESTACIÓN CONTRA LA GLOBALIZACIÓN NEOLIBERAL. 2000. MAIATZA
- 20** JOAQUÍN NAVARRO ESTEVAN: UNA VISIÓN INDEPENDIENTE DEL PROBLEMA VASCO. 2000. URRIA
- 21** FORO SOCIAL MUNDIAL: PORTO ALEGRE BESTELAKO MUNDUA POSIBLE DA. 2001. APIRILA
- 22** DESDE PORTO ALEGRE A FLORENCIA PASANDO POR BARCELONA. 2002. AZAROA
- 23** EGUNKARIAREN ITXIERA EUSKALGINTZAREN ETA EUSKALTZALEEN AURKAKO OPERAZIOA. 2003. EKAINA
- 24** NEW ORLEANS: IRAGARRITAKO HONDAMENDIA
LA CATÁSTROFE NEOLIBERAL
- 25** FRANTZIA SUTAN / EL NOVIEMBRE FRANCÉS / BANLIEUES : LE MODÈLE FRANÇAIS EN QUESTION ?
- 26** ESKUBIDEAK ERE MERKATARITZARAKO GAI? / LA OMC, VANGUARDIA DE LA GLOBALIZACIÓN NEOLIBERAL / QUEL MODÈLE DE COMMERCE?
- 27** IRAILAREN 11, ESKUBIDEAK PIKUTARA? / DERECHOS EN JAQUE / 11 SEPTEMBRE, LA FIN DES DROITS ?



MANU
ROBLES-ARANGIZ
INSTITUTUA

g